

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**Médias estriens**

**Projet de carrière à Ulverton**

**PAYSAGES ESTRIENS EST SATISFAIT DE LA DÉCISION RENDUE PAR LA  
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

**COMMUNIQUÉ**

**Sherbrooke, le 17 novembre 2005.-** L'organisme Paysages estriens se réjouit de la décision rendue par la CPTAQ dans le dossier du projet de carrière sur le chemin Gore, à Ulverton. Cette décision aura pour effet de protéger l'homogénéité agricole et l'harmonie paysagère de ce secteur.

Pour les membres du conseil d'administration de Paysages estriens, la réalisation d'un tel projet aurait eu des impacts majeurs, non seulement sur le paysage, mais aussi sur l'ensemble du cadre de vie de la région. Les membres étaient très sensibles aux impacts découlant des activités d'extraction, de production et de transport que génère une carrière. Les nuisances sont nombreuses : bruit, émissions polluantes et poussières diffuses provenant de la carrière, du transport ou du stockage du produit, etc. Ces poussières, même si elles peuvent être retenues de différentes manières, sont difficiles à mesurer et affectent plus directement la population.

De plus, la concrétisation de ce projet de carrière aurait eu comme conséquences la banalisation, la perturbation et la détérioration de l'environnement visuel d'un des plus authentiques paysages de l'Estrie, reconnu pour ses innombrables collines. Rappelons que cette carrière, qui aurait été située à proximité du portique par lequel on accueille le visiteur par l'autoroute 55, aurait eu pour effet immédiat de dégrader l'une des premières percées visuelles du territoire.

Il est important de profiter de la décision de la CPTAQ pour s'interroger sur l'avenir et les moyens de protéger le patrimoine paysager à Ulverton, comme partout en région. Bien qu'encore nombreux en Estrie, les beaux sites sont vulnérables et risquent d'être altérés par des développements de toutes sortes, peu soucieux de la qualité visuelle du paysage.

Sans nuire aux efforts de développement économique, ce patrimoine unique et fragile peut être protégé par les différents outils légaux mis à la disposition des municipalités et des MRC. L'intervention de tous ceux et celles qui ont été engagés, au cours des derniers mois, dans cette démarche constitue une véritable prise de conscience et une reconnaissance des valeurs esthétiques, économiques, touristiques et scientifiques de nos paysages.

Créé en 2001, l'organisme Paysages estriens vise à sensibiliser les intervenants du milieu à la protection et à la mise en valeur de notre patrimoine paysager, tant en milieu urbain que rural. L'organisme vise aussi à promouvoir la valeur centrale du paysage dans toutes les interventions d'aménagement du territoire.

-30-

Source : Jean-Louis Blanchette, directeur de projet  
(819) 864-0301  
[paysagesestriens@videotron.ca](mailto:paysagesestriens@videotron.ca)